

Compte rendu

Conseil de quartier du Vert galant

19 janvier 2016

Présents

Adjointe au Maire, déléguée au quartier du Vert galant

Mme PINEAU

Adjoint au Maire, délégué à la Jeunesse, au Lien social et à la Citoyenneté

M. BRUSCOLINI

Conseillère municipale, déléguée au Temps libre des séniors et au lien intergénérationnel

Mme LETELLIER

Conseillère municipale

Mme MOROT

Services municipaux

Police municipale

Responsable

M. LEROUX

Infrastructures, Voirie

Directeur

M. HAMDou

Démocratie locale

Directeur

M. FORESTIER

Vie des quartiers

Chargé développement démocratie participative

M. ROMAN

Directeur Maison de quartier Vert Galant

M. FRANCHITTO

Membres du Conseil de quartier

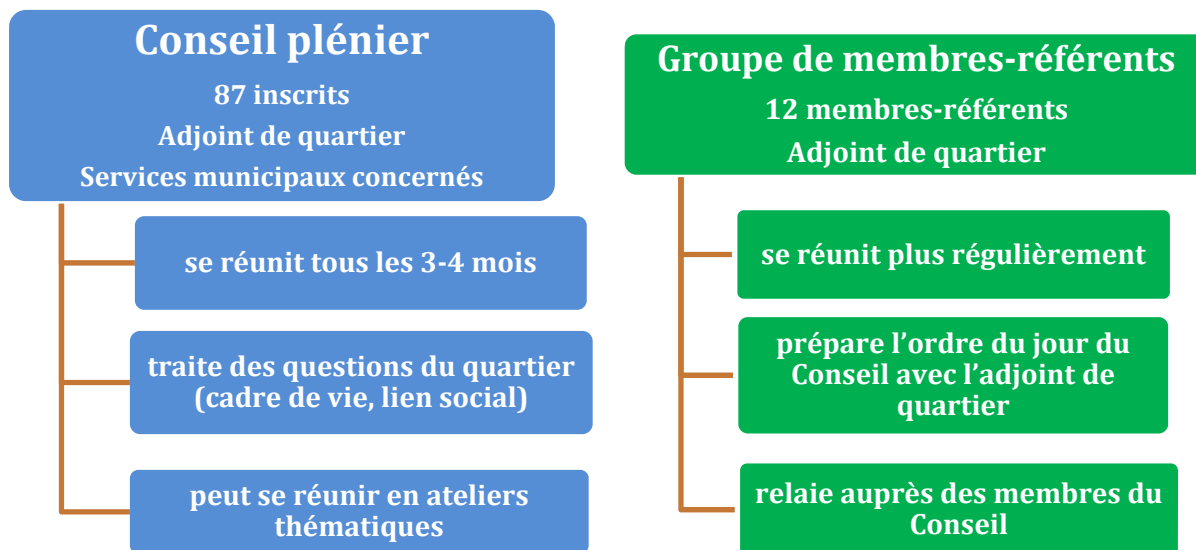
Mme Lucereau, Mme Foussier, Mme Da Silva, Mme Doublet, Mme Crolet, Mme Gimenez, Mme Rignault, Mme Aubert, Mme Corlin, Mme Muller, M. Dewez, M. Nivel, M. Letellier, M. Catelin, M. Delavictoire, M. Etienne, M. K'meis, M. Guyot, M. Bellot, M. Vettraino, M. Plouin, M. Guillot, M. Guillet, M. Vilela, M. Viallet, M. Le Guen, M. et Mme Barth, M. et Mme Mottier, M. et Mme Charles, M. et Mme Pruvos, M. et Mme Lavenu, M. et Mme Favero.

I. Fonctionnement du Conseil de quartier

Mme Pineau introduit la réunion en présentant la nouvelle dynamique que souhaite donner la municipalité aux Conseils de quartier. Ces derniers doivent pouvoir formaliser des propositions concrètes et être en capacité d'impulser des projets locaux favorisant le vivre ensemble. Pour ce faire, il donc est proposé d'en restructurer le fonctionnement.

M. Roman précise la nouvelle proposition de fonctionnement. Les Conseils pléniers seront maintenus tous les trois ou quatre mois. Le Conseil sera également amené à travailler en ateliers plus restreints, sur des problématiques particulières ou des aménagements très localisés.

La nouveauté consiste à mettre en place un groupe de membres-référents d'une douzaine de personnes, qui puisse se réunir plus régulièrement afin d'animer le Conseil de quartier. Au-delà d'un rôle de suivi de l'avancement des projets et de relai auprès des autres membres du Conseil, ce groupe pourra préparer l'ordre du jour avec l'adjoint de quartier et travailler sur des questions transversales. Enfin, le groupe de membres-référents devra être en capacité de formaliser des projets d'animation et d'amélioration du cadre de vie pour le quartier. M. Roman insiste sur le fait que la participation à ce groupe implique un engagement dans la durée et une certaine ouverture pour traiter de problématiques transversales à l'ensemble du quartier.



Il est également proposé que le fonctionnement du Conseil s'oriente vers un mode « projet », plus compatible avec le calendrier administratif :

- phase d'état des lieux (hiver / printemps), incluant une visite de quartier
- phase d'élaboration de propositions et de projets (printemps / été)
- phase d'étude des propositions par les élus et les services, d'élaboration des budgets (automne).

L'assemblée approuve cette nouvelle proposition de fonctionnement.

II. Point d'étape sur les projets et réalisations

1. Circulation et stationnement

M. Hamdou présente les deux enquêtes sur la circulation. En septembre 2014, une première étude sur la circulation au Vert Galant a montré que 50 % des ménages ont une voiture et 40 % possèdent deux véhicules. Les phénomènes de congestion ne semblent pas uniquement liés aux déplacements des habitants du quartier : l'avenue du Général de Gaulle paraît utilisée comme liaison intermédiaire entre l'A104 et la nationale 3. Globalement, la voirie du quartier est très maillée et faiblement hiérarchisée. De nombreuses voies à double sens, dans lesquelles le stationnement alterné est autorisé, génèrent des difficultés de croisement.

En somme, le trafic est plutôt fluide sur une grande majorité des voies ; parfois dense sur l'avenue Pasteur et aux abords de l'hôpital privé du Vert Galant ; saturé aux heures de pointe sur l'avenue du Général De Gaulle. Cette première enquête a conclu qu'une optimisation des conditions de circulation est réalisable.

Afin d'avoir des informations plus détaillées sur les situations de saturation et des phénomènes de congestion aux heures de pointe, une enquête de terrain complémentaire, sur l'origine et la destination, a été réalisée entre fin 2014 et décembre 2015. Cette enquête de terrain (carrefour entre l'avenue du Général De Gaulle, le boulevard Charles Vaillant et l'avenue Pasteur) a mis en évidence un flux de 4 000 véhicules matin et soir à ce point de passage. M. Hamdou précise que les résultats sont actuellement en cours d'analyse.

Une étude d'optimisation du stationnement a également été lancée en décembre 2015 sur l'ensemble des quartiers pavillonnaires. M. Hamdou mentionne que cette étude permettra d'avoir des propositions

d'amélioration à partir de septembre 2016. Il est précisé qu'un temps de restitution de l'étude sera élaboré en lien avec le Conseil de quartier.

Une habitante remarque que le stationnement alterné est assez mal respecté de façon volontaire ou involontaire, les riverains oubliant de déplacer leur véhicule à chaque début de quinzaine. Elle ajoute que le stationnement à cheval sur les deux trottoirs, comme récemment aménagé dans la rue de Berry, est une franche réussite et devrait être généralisé.

M. Hamdou rappelle que les rues étroites ne sont pas compatibles avec ce système de stationnement ; toutefois, au regard des résultats des enquêtes sur les trois quartiers pavillonnaires, ce dernier pourrait effectivement être étendu à d'autres rues.

M. Leroux constate que les incivilités liées au stationnement sont très prégnantes au Vert galant. M. Leroux précise qu'en 2015, la Police municipale a dressé 3 200 procès-verbaux au Vert galant, dont 1 950 dans la zone bleue de l'avenue Pasteur.

M. Leroux déclare qu'après une période de rodage, le fonctionnement de la zone bleue s'améliore progressivement. Il rappelle qu'une opération de sensibilisation des commerçants et riverains a été réalisée à l'automne 2015, en lien avec les services Développement économique et Hygiène.

Un habitant propose qu'une sensibilisation particulière soit réalisée auprès du personnel de l'Hôpital privé du Vert galant, car le stationnement autour de l'hôpital, notamment dans la rue de Flandre, est générateur de nuisances. M. Bruscolini suggère que cette proposition soit travaillée dans le cadre du groupe de membres-référents du Conseil de quartier.

Un habitant demande si les nouvelles constructions en collectif seront équipées de parkings souterrains. Mme Pineau affirme que la réglementation imposée aux bailleurs sociaux et promoteurs prévoit une place de parking par logement. M. Roman précise que les locataires n'ont pas obligation de louer la place de parking.

Une habitante souhaiterait avoir des précisions quant à la gestion du parking de la résidence *Semipfa* du 9, avenue Pasteur, notamment sur le taux de remplissage et sur les possibilités pour des personnes extérieures à la résidence d'y louer une place. M. Roman assure qu'une fois les renseignements pris auprès du bailleur, une réponse lui sera faite.

Elle ajoute que certains croisements manquent de visibilité et ont récemment généré plusieurs accidents, notamment rue du Languedoc : elle préconise l'installation de miroirs d'angle. Elle constate enfin une circulation rapide dans la rue de Bretagne.

M. Hamdou rappelle que les aménagements lourds doivent faire l'objet d'une réflexion globale, sans toutefois exclure la réalisation d'aménagements plus légers à court terme.

M. Leroux confirme la prochaine acquisition d'un radar mobile par la Police municipale, tout en précisant que, compte tenu de l'état d'urgence, les positionnements fixes d'agents en extérieur sont pour l'instant limités.

M. Leroux mentionne la création en cours d'une « brigade verte » au sein de la Police municipale, composée à terme de 8 agents de surveillance de la voie publique ayant des missions élargies à la verbalisation des dépôts sauvages (recrutements en cours).

Enfin, plusieurs habitants proposent que les membres-référents du Conseil de quartier travaillent sur des actions de sensibilisation :

- pour limiter la vitesse des véhicules aux abords des écoles,
- pour encourager les riverains à stationner leurs véhicules sur leurs parcelles privées.

2. Urbanisme et aménagement

M. Bruscolini explique que le quartier du Vert galant connaît certaines mutations, liées à l'impératif de densification autour des gares mis en œuvre à l'échelle de la métropole du Grand Paris. Dans un rayon de 1 km autour des gares, l'Etat planifie l'aménagement et impose une forte densification.

De plus, au 1^{er} janvier 2016, la compétence urbanisme a été transférée de la communauté d'agglomération Terres de France au Territoire « T7 » Terres d'envol, suite à la création de la métropole du Grand Paris. Par conséquent, les marges de manœuvre de la Ville se sont réduites dans ce domaine. M. Bruscolini rappelle que la municipalité s'est vivement opposée à la mise en place d'une métropole avec de telles compétences.

M. Roman fait un point sur les constructions de logement en cours. Au 17 et 19 – 21, avenue du Général de Gaulle, le projet de 50 logements a été abandonné par un premier constructeur ; il est en attente de reprise par un nouveau constructeur.

Au 33, avenue du Général de Gaulle, une opération de 131 logements (dont 100 en accession à la propriété), menée par *Kaufman et Broad*, sera livrée à l'été 2016.

Au 31, avenue du Général de Gaulle, la construction d'une centaine de logements sociaux est prévue, ainsi qu'une extension du hall du cinéma J. Tati. La livraison est prévue fin 2018.

Enfin, un projet de 55 logements en accession (*Kaufman et Broad*) au 9 – 11, avenue Sarrault sera livré fin 2017.

M. Hamdou présente les travaux de voirie réalisés en 2015 au Vert galant : éclairage (53 000 euros), entretien du domaine public (35 000 euros), pose de clôtures (4 000 euros), amélioration du réseau d'assainissement (460 000 euros). Une réfection du sol du gymnase Cerdan a également été réalisée en 2015 (145 000 euros).

3. Questions diverses

Un habitant demande quelles sont les mesures entreprises pour limiter les attroupements et les trafics illicites, notamment sur l'avenue Pasteur et sur les places P. Curie et A. Thomas.

M. Leroux rappelle que la Police municipale travaille en étroite collaboration avec la Police nationale, particulièrement à l'aide de la vidéo-surveillance.

Un habitant demande si l'implantation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance est prévue. M. Leroux répond qu'un important investissement pour rénover le système a été réalisé. En 2016, l'installation de nouvelles caméras est prévue au Vieux-Pays, mais pas au Vert galant.

III. Désignation des membres-référents

M. Roman rappelle que les membres-référents sont désignés sur le principe du volontariat (sur tirage au sort si le nombre de volontaires est trop important).

Le groupe de 12 membres-référents est ainsi désigné, composé de :

M. FAVERO Alain, M. VETTRAINO Serge, M. PEREIRA Manuel, M. DEWEZ Florent, M. ETIENNE Frédéric, Mme RIGNAULT Yamina, M. PRUVOS Gérard, M. BELOT Jean-Marc, M. LETELLIER Guy, Mme LUCEREAU Caroline, M. NIVEL Fernando, Mme DOUBLET Nathalie.

IV. Questions annexes

M. Roman présente le Fonds de participation des habitants (FPH), géré par l'Association de soutien à la participation des habitants (ASPH). L'association gère deux fonds, alimentés par la Ville et par la Préfecture dans le cadre du Contrat de ville intercommunal. Ces fonds sont destinés à soutenir les projets des associations (FIA) et des habitants (FPH) visant à dynamiser la vie locale et animer le quartier. Les projets des habitants peuvent recevoir une subvention maximale de 1 000 euros, attribuée sur validation du comité Projets des habitants, composé de 12 habitants. Les membres du Conseil sont invités à proposer des projets. Ils peuvent être accompagnés par l'association dans le montage de leur projet. Des informations complémentaires peuvent être demandées à la division Démocratie locale ou en contactant l'association : projetsdeshabitants@gmail.com

M. Favero, membre de l'ASPH, présente le projet « Grand déballage itinérant », dont il est le porteur. Ce vide-grenier aura lieu le dimanche 3 avril. Il est gratuit et ouvert à tous les tremblaysiens, qui peuvent s'inscrire en contactant l'association par mail.

M. Plouin, président de l'association Amicale Laïque, présente le débat « Comment vivre ensemble ? » organisé le 12 février par l'association autour d'un repas partagé.

Enfin, dans une logique de réduction des dépenses postales, il est précisé que, désormais, les invitations aux Conseils de quartier et aux réunions du groupe des membres-référents, ainsi que la diffusion de leurs comptes rendus, se feront, dans la mesure du possible, par voie électronique. Seuls les habitants n'ayant pas un accès aisé à l'outil informatique ou n'ayant pas d'adresse électronique, continueront, sur demande, à les recevoir par courrier.

Mme Pineau clôt le Conseil de quartier.